

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Décision du 5 octobre 2010 mettant fin aux fonctions exercées  
par les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio**

NOR : SASH1030860A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6141-7-2 et L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du 2 octobre 2009 du ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, prorogeant l'administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio ;

Vu la décision de la ministre de la santé et des sports du 27 janvier 2010, mettant fin aux attributions de directeur du centre hospitalier d'Ajaccio exercé par les administrateurs provisoires,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin au 6 octobre 2010 aux mesures d'administration provisoire portant sur les attributions du conseil d'administration exercées par M. le Dr Vincent MARSALA et M. Dominique NOIRE, conseillers généraux des établissements de santé.

#### Article 2

La présente décision est notifiée au directeur du centre hospitalier d'Ajaccio et à chacun des administrateurs provisoires désignés.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*

A. PODEUR